

Distr.  
GÉNÉRALE

CES/AC.61/2003/4  
17 avril 2003

FRANÇAIS  
Original: RUSSE

COMMISSION DE STATISTIQUE et  
COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR  
L'EUROPE (ONU)

CONFÉRENCE DES STATISTIENS  
EUROPÉENS

Réunion commune  
CEE/Eurostat/FAO/OCDE  
sur les statistiques alimentaires  
et agricoles en Europe  
(Genève, 2-4 juillet 2003)

OFFICE STATISTIQUE DES  
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES  
(EUROSTAT)

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'ALIMENTATION ET  
L'AGRICULTURE (FAO)

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET  
DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES  
(OCDE)

**UTILISATION DES STATISTIQUES AGRICOLES ET DES DONNÉES  
D'ENQUÊTES DANS L'ANALYSE DE LA SITUATION ÉCONOMIQUE  
DES PETITES EXPLOITATIONS AGRICOLES INDIVIDUELLES  
EN FÉDÉRATION DE RUSSIE**

**Document présenté par le Centre de la conjoncture économique  
du Gouvernement russe<sup>1</sup>**

**Résumé:** Le rapport a été préparé sur la base du recueil des statistiques et des données des enquêtes concernant l'activité des exploitations agricoles qui sont réalisées régulièrement par le Service national de statistique de la Russie (Goskomstat), mais aussi par le Centre de la conjoncture économique et l'Agence fédérale des communications et de l'information gouvernementales. Ont par ailleurs été utilisées des données émanant, notamment, du Ministère russe de l'agriculture et de l'Association russe des exploitations individuelles et coopératives agricoles (AKKOR). Pour l'essentiel, l'analyse économique et statistique portera sur l'évolution des marchés et sur les perspectives de développement de la petite agriculture dans le contexte d'une économie mixte.

---

<sup>1</sup> Auteur: M. P. Kozlov, docteur en sciences économiques.

1. En 2002, les petites exploitations agricoles individuelles ont produit près de 4 % du volume total de la production agricole russe en prix réels (à titre de comparaison, la proportion était de 2,5 % en 1999), pour une possession de 8 % de l'ensemble des terres cultivées détenues par les divers types de producteurs agricoles. En 2002, la part des exploitations individuelles dans la production de différents types de produits s'est établie comme suit: 13,4 % de la production céréalière (contre 7,1 % en 1999), 16,7 % des semences de tournesol (contre 12,6 %), 6,3 % de la production de betterave sucrière (contre 5,4 %), 2,5 % des légumes (contre 2,1 %), 2 % du bétail et de la volaille d'abattage en poids vif (contre 1,8 %), 1,8 % du lait (contre 1,6 %), etc., avec des disparités importantes entre les régions et d'une catégorie de produits à l'autre.

### **Rôle socioéconomique de la petite agriculture**

2. L'analyse des statistiques montre que, dans leur majorité, les indicateurs de l'efficacité de l'activité agricole des exploitations individuelles sont inférieurs à ceux des entreprises agricoles collectives. Cependant, toutes les exploitations rurales, quelle qu'en soit la forme, exercent actuellement leurs activités dans un contexte marqué par la crise économique, une disparité dans les prix des ressources matérielles et techniques et des produits agricoles, un développement insuffisant de l'infrastructure des marchés, la faiblesse du pouvoir d'achat de la population, des importations massives de produits alimentaires et la montée de la délinquance économique, qui freine la manifestation des avantages respectifs de telle ou telle forme d'exploitation.

3. Compte tenu du fait que les exploitants ont, pour diverses raisons, tendance à communiquer des chiffres de production inférieurs à la réalité (dans le but de cacher leurs véritables revenus en raison des incohérences du système fiscal, du manque de formation juridique des exploitants, du fait que les comptes sont rarement tenus et communiqués, etc.), il y a tout lieu de penser que la part des exploitations agricoles individuelles dans le volume global de la production agricole est en réalité bien plus élevée.

4. Selon les données communiquées par l'Association russe des exploitations individuelles et coopératives agricoles (AKKOR), le fait que la part des exploitations individuelles dans la production agricole est minimisée s'explique aussi par le fait que les résultats de l'activité d'un ensemble de grandes exploitations individuelles sont pris en compte dans la catégorie des entreprises agricoles collectives. En effet, depuis quelques années, conformément au nouveau Code civil de la Fédération de Russie, les organes fiscaux régionaux obligent les exploitants agricoles individuels à se constituer en sociétés à responsabilité limitée (SARL) ou en coopératives agricoles dans le but de conserver tous les droits attachés à la personnalité juridique.

5. Il convient par conséquent de souligner que la part de la production individuelle dans le volume total de la production agricole est en fait supérieure à ce que font apparaître les statistiques officielles. Selon nos estimations, elle serait actuellement de l'ordre de 7 % à 8 % dans l'ensemble du pays et atteindrait, voire dépasserait, les 10-15 % dans certaines régions.

6. À titre de comparaison, notons qu'au cours des années prises en compte la part de l'activité agricole subsidiaire des ménages (y compris celle des ouvriers et employés et des ruraux sur leur propre terrain, celle des citadins qui tiennent des jardins en grande banlieue (vergers, potagers et petits élevages individuels et collectifs), etc.) s'établissait comme suit: en 2002, elle représentait près de 6 % de la superficie de l'ensemble des terrains agricoles, mais 53,8 % du volume global

de la production agricole en prix réels (en 1999, ces proportions étaient respectivement de 5,8 % et 56,3 %).

7. Compte tenu de la stabilisation progressive de la situation des grandes entreprises (organisations) agricoles enregistrée depuis quelques années, et du fait que le potentiel de développement de l'activité agricole subsidiaire est pratiquement arrivé à épuisement, la part de cette activité dans le volume global de la production agricole a commencé à diminuer (de 2,5 % entre 1999 et 2002); inversement, la part des entreprises collectives et des exploitations individuelles a commencé à augmenter (respectivement de 1 % et 1,5 % au cours de la période considérée) (voir tableau 1).

8. Malgré les difficultés économiques et financières du secteur agricole, l'insuffisance des aides publiques et la fragilité juridique et sociale des agriculteurs, les exploitations individuelles développent peu à peu leur potentiel de production dans le contexte d'une économie mixte.

**Tableau 1**

**Répartition de la production agricole par catégorie d'exploitations  
(en pourcentage du total, en prix réels)**

	1995	1997	1999	2001	2002*
Exploitations, toutes catégories confondues	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<u>dont</u> : Entreprises agricoles	50,2	46,5	41,2	43,9	42,2
Exploitations subsidiaires individuelles	47,9	51,1	56,3	52,4	53,8
Exploitations individuelles	1,9	2,4	2,5	3,7	4,0

\* Données préliminaires du Goskomstat.

9. Toutefois, outre leur fonction de production, les exploitations agricoles individuelles jouent, dans une large mesure, le rôle important de cellule sociale en milieu rural; elles remplissent des fonctions de reconstitution du potentiel démographique de la communauté rurale, créent des emplois dans les campagnes et constituent autant de lieux de préservation du mode de vie rural. Le développement des exploitations agricoles familiales privées a fait naître un nouveau type de comportement dans les campagnes, c'est-à-dire un nouveau modèle socioéconomique d'agriculture, en donnant à un nombre important de Russes la possibilité de réaliser concrètement leur potentiel de chef d'entreprise. Une nouvelle classe est apparue en Russie: celle des paysans libres et propriétaires.

10. Le caractère éminemment spécifique des exploitations agricoles individuelles a été reconnu dans les législations des pays développés, ce qui a permis aux agriculteurs d'escompter un soutien financier stable de la part de l'État.

11. En tant que petites entreprises rurales, les exploitations agricoles individuelles bénéficient de toutes les formes d'aides publiques fédérales ou régionales destinées aux producteurs agricoles. Selon les données régionales, les aides publiques distribuées aux petits exploitants

en 2001 se sont élevées à 1 milliard 360 millions de roubles, dont 580 millions (42,6 %) d'origine fédérale. Chaque exploitation a reçu en moyenne 5 200 roubles, ce qui est nettement insuffisant. Malgré une augmentation au cours des dernières années (de 63 % en 2002 et de 170 % en 1999), les aides publiques octroyées aux agriculteurs sont globalement insuffisantes et inefficaces et ne permettent pas aux bénéficiaires d'accéder aux infrastructures de production, de commercialisation et de crédit.

12. Le projet de loi fédérale sur la petite agriculture (dans sa version révisée) est appelé à garantir une véritable équité entre les petits agriculteurs et les autres producteurs du secteur agroalimentaire. Cette loi doit par conséquent être adoptée de toute urgence. Elle devra régir de façon détaillée les droits des petits exploitants individuels en tant que membres à part entière de la société civile, mais aussi en tant que producteurs et chefs de petites entreprises.

### **Évolution des marchés dans le contexte du développement des petites exploitations agricoles individuelles**

13. Nous estimons que les principales particularités du secteur des petites exploitations agricoles individuelles en Russie sont les suivantes: ces exploitations appartiennent au secteur des petites entreprises rurales; les petits agriculteurs ont une forte motivation socioéconomique vis-à-vis du travail de la terre; ils sont économiquement et juridiquement entièrement responsables des résultats de leur activité; ils sont autonomes pour l'obtention des ressources nécessaires à la production; ils utilisent peu de main-d'œuvre extérieure. Dans l'ensemble, la petite agriculture a trouvé sa place socioéconomique dans le contexte d'une économie mixte où l'essentiel des aides publiques va aux grandes entreprises agroalimentaires. Cependant, il est encore difficile d'affirmer que les conditions propices à un développement efficace des petites exploitations agricoles sont déjà réunies.

14. Il convient de souligner qu'un nombre significatif de petites exploitations individuelles a disparu dès les premières étapes du processus de développement de la petite agriculture, ce qui, comme ce fut également le cas au cours des années suivantes, est dû à tout un ensemble de raisons, notamment: manque de préparation des agriculteurs à une gestion autonome de l'exploitation, difficultés pour obtenir des parcelles de terrain, taux d'intérêt élevés, hostilité des organes locaux envers les petits agriculteurs, faiblesse du dispositif juridique et réglementaire régissant le développement de la petite agriculture, niveau de risque élevé.

15. En 2000 et 2001, comme cela avait déjà été le cas au début des années 90, le nombre de petites exploitations individuelles a commencé à augmenter, principalement dans les territoires du sud et du centre, dépassant de 4 400 unités (1,7 %) le niveau atteint deux années auparavant.

16. Une des particularités de ce processus réside dans le fait que la superficie globale des terres affectées à la petite agriculture en Russie s'est accrue chaque année, même durant les périodes marquées par une diminution du nombre d'exploitations. Cette situation reflète une concentration des terres et des capitaux, mais aussi une adaptation progressive des petits agriculteurs russes aux nouvelles conditions d'économie de marché mixte.

17. Actuellement, sous l'effet des lois du marché et de la concurrence, la petite agriculture subit un processus de différenciation socioéconomique basé sur la superficie des exploitations et sur leurs résultats.

18. Les différentes classifications des petites exploitations en fonction de la superficie des parcelles allouées montrent que ce secteur est formé essentiellement d'exploitations relativement modestes. Ainsi, au début de 2003, 17,1 % des exploitations couvraient moins de 3 ha, 23,2 % de 4 à 10 ha, 33,6 % de 11 à 50 ha, etc. Du point de vue du volume de la production et du rendement marchand de la production, ces exploitations se distinguent peu des petites exploitations subsidiaires des ménages et sont essentiellement vouées à la consommation propre des exploitants.

19. Près de 71 % des terres allouées à la petite agriculture sont concentrés entre les mains de 13 % des exploitants, tandis que 16 % seulement de ces mêmes terres sont répartis entre 74 % des exploitations. De plus, 6,2 % des exploitations possèdent plus de 200 ha (soit, en moyenne pour cette catégorie, 593,5 ha par exploitation). Les exploitations entrant dans cette catégorie possèdent à elles seules plus de la moitié (55,1 %) de la superficie des terres allouées à l'agriculture (voir tableau 2). Depuis quelques années, le nombre de grandes exploitations agricoles individuelles est en constante augmentation – au cours de la période 1996-2003, la proportion des exploitations possédant de 101 à 200 ha de terres a augmenté de 20 %. Dans le même temps, la proportion d'exploitations de plus de 200 ha a augmenté de 150 %. La taille moyenne des exploitations agricoles individuelles n'a pas cessé d'augmenter, passant de 43 ha de superficie totale et 40 ha de terres cultivées en 1995 à près de 67 ha et 63 ha, respectivement, au début de 2003. Par ailleurs, les différences entre exploitations du point de vue de leur superficie n'ont pas cessé de s'accroître.

20. Les grandes exploitations agricoles individuelles – du type de l'entreprise – ne représentent à l'heure actuelle qu'une faible proportion de l'ensemble des exploitations agricoles individuelles (de 10 % à 15 % dans certaines régions), mais assurent l'essentiel de la production agricole marchande. Un certain nombre de ces exploitations, enregistrées en tant qu'exploitations individuelles, couvrent de 500 à 1 500 ha de terres, voire davantage encore, dont une proportion significative dans le cadre de baux emphytéotiques. Elles disposent d'un matériel performant, emploient un nombre relativement élevé de travailleurs salariés et saisonniers, produisent des céréales, du tournesol, des légumes et autres, possèdent 100 (voire davantage) têtes de bovins, de porcins ou d'ovins et fonctionnent toute l'année. Il s'agit essentiellement d'exploitations agricoles commerciales qui louent des terres et emploient une main-d'œuvre extérieure. Ces exploitations préfèrent travailler sur plusieurs types de produits, ce qui leur offre plus de souplesse et de stabilité économique dans un contexte d'instabilité des marchés des produits agricoles.

Tableau 2

**Classification des exploitations agricoles individuelles  
en fonction de la superficie des terres**

	Nombre d'exploitations au 1 <sup>er</sup> janvier, en milliers		Importance relative de la catégorie:				Taille moyenne de l'exploitation (hectares)	
			En pourcentage du nombre total d'exploitations		En pourcentage de la superficie des terres			
	2000	2003	2000	2003	2000	2003	2000	2003
Pas de terres allouées	1,7	2,8	0,6	1,1	-	-	-	-
Catégories d'exploitations sur la base de la superficie des terres (hectares):								
Moins de 10 ha	99,1	106,5	38,0	40,3	3,5	2,8	5,1	4,7
Entre 11 et 50 ha	97,6	88,8	37,4	33,6	18,7	13,3	27,6	26,4
Entre 51 et 100 ha	32,6	30,9	12,5	11,7	17,0	13,0	74,8	74,2
Entre 101 et 200 ha	18,5	18,6	7,1	7,1	19,2	15,8	149,5	149,9
Plus de 200 ha	11,6	16,4	4,4	6,2	41,6	55,1	515,9	593,5
Total	261,1	264,0	100,0	100,0	100,0	100,0	55,1	66,9

21. Depuis quelque temps, en particulier depuis l'adoption de la loi fédérale sur la rotation des cultures, on assiste à une accélération du processus de concentration des terres et des capitaux, y compris les parcelles et les biens d'équipement, principalement entre les mains des gros exploitants agricoles que sont les anciens directeurs des grandes entreprises agricoles collectives, mais aussi des administrateurs des banques commerciales, des sociétés pétrolières et gazières, des entreprises de transformation, etc. Les propriétaires de parcelles relativement importantes deviennent de plus en plus influents dans les campagnes, comme l'ont confirmé près de 50 % des producteurs interrogés en 2002.

22. On assiste dans le même temps à la ruine progressive des exploitations les plus petites, tournées vers la consommation et incapables de développer de façon indépendante une production performante sur le plan commercial. Les exploitations de ce type sont relativement nombreuses, comme en témoigne le sondage réalisé en 2000 auprès des exploitants par le Goskomstat. Ainsi, sur les 80 000 exploitations agricoles individuelles produisant des céréales, 25 000 (soit 31,2 %) n'en assuraient pas la vente. Sur les 66 300 exploitations d'élevage, 33 300, soit plus de la moitié, ne vendaient ni bétail ni volailles d'abattage.

## **Moyens d'intégrer les agriculteurs au marché des produits agricoles dans un contexte d'économie mixte**

23. Près des trois quarts des agriculteurs interrogés ont estimé que le principal obstacle au développement de la petite agriculture était le manque d'argent et l'inefficacité des aides publiques et des mécanismes de crédit. Compte tenu de l'absence de système de contingentement des fonds publics en fonction des catégories de producteurs, dont celle des petits exploitants individuels, la majeure partie des fonds dégagés bénéficie aux grandes entreprises collectives et aux intermédiaires. À cet égard, il serait judicieux de créer une ligne séparée dans les budgets des républiques, des territoires et des régions instaurant clairement un contingentement des aides publiques à la production agricole, dont une part serait réservée aux petites exploitations individuelles.

24. Au prix d'efforts considérables, l'AKKOR est parvenue à obtenir qu'une partie des fonds publics soit spécifiquement prévus pour subventionner les intérêts payés par les exploitants agricoles individuels qui solliciteraient des crédits auprès de banques commerciales. En 2002, la petite agriculture a pu, pour la première fois, bénéficier totalement de ces fonds. Pourtant, ces subventions ne sont utilisées de façon relativement satisfaisante que dans 30 régions. Seules 1 200 exploitations individuelles ont contracté des emprunts, et le montant global prêté à des conditions préférentielles aux agriculteurs avoisine le milliard de roubles. Dans ce domaine, les écarts d'une région à l'autre sont considérables. Ainsi, les associations d'agriculteurs du territoire de l'Altaï et de la région de Voronej ont utilisé des montants plus de trois fois supérieurs au montant des fonds initialement affectés, alors que dans les républiques de Carélie et des Komis et dans les régions de Lipetsk et Riazan, les agriculteurs n'ont pu solliciter aucun crédit à des conditions préférentielles.

25. Comme l'ont estimé les participants au 14<sup>e</sup> Congrès de l'AKKOR (février 2003), le subventionnement des intérêts des prêts n'a pas totalement résolu le problème de l'accès des petites exploitations agricoles au crédit. Pour bien des agriculteurs, cette forme d'aide publique s'est révélée être difficilement accessible, notamment parce qu'ils demeuraient confrontés au problème du remboursement du prêt (cautionnement, garanties, hypothèque), et du fait de la complexité des procédures de montage des dossiers de prêt. Il est donc nécessaire d'améliorer le mécanisme d'accès au crédit des petites exploitations agricoles.

26. Pour appuyer financièrement les exploitations agricoles petites et moyennes, notamment individuelles, il faut promouvoir le développement de coopératives rurales de crédit. Selon les données de l'Union des coopératives rurales de crédit, on dénombrait 230 coopératives de ce type en 2002 (contre 73 en 1999) dans 42 régions, pour un nombre de détenteurs de parts supérieur à 16 000 (contre à peine 7 000 trois années auparavant). Grâce à ce système, les petites exploitations (surtout des exploitations individuelles) ont emprunté 300 millions de roubles en 2001 et près de 500 millions en 2002. Dans le même temps, les aides accordées par l'État aux coopératives de crédit ont triplé.

27. En règle générale, les coopératives rurales de crédit sont fondées par les agriculteurs eux-mêmes et composées majoritairement des membres fondateurs; 80 % des membres des coopératives, et parfois même davantage, sont des producteurs, mais à mesure que les activités des coopératives se développent, des entreprises d'autres secteurs et géographiquement proches

(industries de transformation, entreprises commerciales ou entreprises de services) y font leur entrée.

28. L'expérience des coopératives rurales de crédit créées dans les régions de Volgograd, Rostov, Saratov, Orenbourg, Tchelyabinsk, Tomsk et Yaroslav, ainsi qu'en république de Sakha (Yakoutie) et dans d'autres régions, a montré qu'il s'agissait là d'un moyen efficace de résoudre le problème du financement de la petite agriculture, notamment pour les exploitations individuelles petites et moyennes et les exploitations commerciales subsidiaires. À cet égard, il serait judicieux de hâter l'adoption de la loi fédérale sur les coopératives de crédit, qui sont des mécanismes d'entraide pour la petite agriculture et un moyen pour l'État de lui apporter son soutien. Il convient par ailleurs, au niveau fédéral, d'adopter une décision relative à la création d'un système de cautionnement et de garanties destiné aux petites entreprises, notamment par le biais de fonds de garantie alimentés par les régions et destinés à soutenir les petites entreprises.

29. Dans le contexte économique actuel, une petite agriculture ne pourra apparaître et se développer que moyennant une coopération et une intégration des exploitations, non seulement entre elles, mais aussi avec les différentes entreprises et organisations agricoles de transformation, de production manufacturière, de services et autres. Ainsi, 19 % des agriculteurs interrogés en 2001 par le Centre de la conjoncture économique et l'Agence fédérale des communications et de l'information gouvernementales ont fait état d'un développement des coopératives entre exploitations pour la production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles; 12 % ont évoqué la création de coopératives rurales de crédit et d'assurance; 10 % ont mentionné la création de coopératives en matière de services à la production agricole; enfin, 11 % ont parlé de la nécessité pour les exploitations les plus fragiles de s'unir à des exploitations économiquement plus fortes.

30. Les coopératives et les concentrations dans la petite agriculture se développent à un rythme relativement soutenu dans le territoire de Stavropol. Ainsi, dans le district de Boudennovsk, cinq exploitations agricoles individuelles se sont constituées en coopérative («Fermer Prikoumya»); dans le district de Kursk, 18 agriculteurs ont créé la coopérative «Novator»; dans le district d'Izobilnensk, 17 coopératives de production ont regroupé 28 % des parcelles dévolues à la petite agriculture. Ce ne sont là que quelques exemples. Il est prévu d'intensifier le processus de constitution de coopératives entre exploitations pour l'utilisation des variétés de cultures céréalières à fort rendement et pour les nouvelles sélections de tournesol. Il est également prévu de promouvoir la création de coopératives rurales de crédit, de commercialisation et de services, et de développer l'infrastructure des marchés. Il convient par ailleurs de souligner que le recours au principe de la coopérative permet, d'une part, d'assurer un gros volume de production en tirant le meilleur parti de tous les avantages du développement technique et technologique et, d'autre part, de préserver les intérêts et les responsabilités de chacun des membres de la coopérative dans le domaine de la production, de la commercialisation et de la consommation.

31. À l'heure actuelle, la région de Volgograd compte 37 coopératives paysannes, dans lesquelles le matériel agricole a été mis en commun et qui coopèrent avec les exploitations collectives dans l'utilisation des locaux de production, la fourniture des semences et des huiles et carburants, la réparation du matériel, etc. Depuis quelque temps, les agriculteurs aident les exploitations collectives pour le stockage des céréales.



32. Dans les régions de production massive de cultures telles que le tournesol, la betterave sucrière et les légumes, lorsqu'il n'existe sur place aucune grande entreprise de transformation, les coopératives agricoles de transformation se multiplient. Il devient alors possible de restructurer complètement la production, d'économiser les ressources nécessaires au stockage et à la commercialisation et, surtout, de recentrer l'effort de production et de commercialisation sur le secteur principal, d'accroître l'efficacité de la production et de créer des emplois dans les campagnes.
33. Depuis quelques années, outre les entreprises de différents statuts dotées de la personnalité juridique, on assiste au développement de diverses formes de coopération entre exploitations, sans constitution de personnes morales. Ces coopératives se composent le plus souvent de deux ou trois exploitations individuelles dont les propriétaires sont liés par des liens de parenté ou des relations de partenariat. Ces structures démontrent généralement une grande efficacité dans la production. Elles se sont surtout développées dans les régions du Tchernoziom central, mais aussi dans d'autres régions économiques.
34. La constitution de diverses formes de coopératives entre exploitations individuelles, exploitations commerciales subsidiaires, organisations agricoles collectives (sociétés anonymes ou en participation) et entreprises de transformation pourrait bien devenir un véritable moteur du renouveau des campagnes, car elle donnera à ces structures la possibilité de rivaliser sur le marché de l'agroalimentaire, de résister aux pressions monopolistiques exercées par les entreprises manufacturières et commerciales et par les intermédiaires tels que les négociants, de consacrer le surcroît de revenus à la modernisation de la production et de résoudre les problèmes sociaux spécifiques au milieu rural.
35. Parallèlement aux mesures de soutien des pouvoirs publics énoncées plus haut, les agriculteurs que nous avons interrogés en 2002 ont estimé que les mesures suivantes devaient être prises en priorité: augmentation des aides financières et des compensations versées aux agriculteurs au titre de l'achat d'huiles et de carburants, de pièces détachées, de semences de première qualité et de bétail de race (75 % des personnes interrogées), l'amélioration du dispositif économique nécessaire à l'acquisition de matériel en leasing (60 %), l'octroi de tarifs préférentiels pour le gaz et l'électricité (54 %) et l'instauration d'un impôt foncier unique pour tous les producteurs agricoles (49 %). Les répondants ont estimé que les aides publiques devaient aller en premier lieu aux exploitations agricoles les plus efficaces, c'est-à-dire à celles qui s'étaient déjà adaptées à l'économie de marché. Plus de 43 % des personnes interrogées estiment que, pour soutenir les exploitations individuelles, les pouvoirs publics doivent aussi prendre part à la modernisation du matériel agricole, à l'apport de nouvelles technologies et à la création d'entreprises appelées à appuyer la production et la commercialisation.
36. La concrétisation de ces orientations facilitera le développement des exploitations agricoles individuelles au service d'une petite agriculture libre et jouissant des mêmes droits que les autres types d'exploitations rurales, dans le contexte d'une économie mixte.

### **Bibliographie**

1. Activité agricole des exploitations individuelles en Russie. Recueil statistique. Moscou, Goskomstat, 2000.
2. Documentation du 14<sup>e</sup> Congrès de l'AKKOR, Moscou, 2003.
3. Rôle du petit entrepreneuriat dans le secteur de l'agroalimentaire en Russie et perspectives de développement. Recueil de documents. Moscou, 2002.
4. De la situation économique des exploitations agricoles individuelles en Russie. Moscou, Centre de la conjoncture économique, 2001.
5. M. P. Kozlov. Comment développer la petite agriculture en Russie. Moscou, «Questions de statistique», 2001, n° 5.

-----